

Comité de Suivi Interfonds : des résultats concrets pour une gestion performante des fonds européens

Matinik, 16 mé 2025

Ce vendredi 16 mai 2025, la Collectivité Territoriale de Martinique et la Préfecture de Martinique ont tenu la **séance plénière du Comité Régional de Suivi Interfonds de la Martinique (CRSI)**, en présence des représentants de la Commission Européenne, des autorités nationales de coordination, des socio-économiques et de la société civile. Ce rendez-vous annuel stratégique a permis de dresser **un bilan transparent et chiffré de la programmation 2014-2020 et d'évaluer l'état d'avancement de la programmation 2021-2027**.

Pour mémoire, entre 2020 et 2021, la Martinique faisait face à un risque de dégagement d'office de 320 millions d'euros, hérité de la précédente mandature et aggravé par la désorganisation administrative causée par la fermeture du GIP dédié au pilotage de ces fonds.

Dès juillet 2021, sous l'impulsion du Président du Conseil Exécutif, Serge LETCHIMY et de la Conseillère Exécutive Bénédicte DI GERONIMO, une réorganisation complète de la Direction des Fonds Européens a été mise en œuvre pour plus d'efficacité, de transversalité, moins de délais et enfin passer d'un fonctionnement de « guichet » à une logique de pilotage de projets structurants.

Entre 2021 et 2023, plus de 70 réunions ont été organisées par le Président du Conseil Exécutif pour accompagner cette transformation et mobiliser l'ensemble des partenaires et des porteurs de projet, permettant d'atteindre des niveaux de consommation conformes aux objectifs européens et en adéquation avec les besoins de la Martinique.

Les résultats sont aujourd'hui très positifs et les représentants de la Commission européenne présents en Martinique ont exprimé leur satisfaction, signe que la trajectoire engagée est la bonne.

Résultats de la programmation 2014-2020 : des objectifs atteints

- **FSE** : sur une enveloppe de 69,5 M€, **96 % des crédits ont été certifiés (soit 67,2 M€)**. 2,7 M€ sont en cours de certification et permettront d'atteindre une exécution proche de 100 %.
- **FEDER** : sur les crédits initiaux de 445 M€, **100,3 % des crédits ont été certifiés (soit 446,5 M€)**. Concernant l'enveloppe additionnelle REACT-EU de 159 M€ dédiée à la relance post-COVID, 99,3 M€ ont déjà été certifiés. **Le volume de dépenses restantes à certifier d'ici fin juin permet d'atteindre un taux de réalisation définitif de 101,3 %.**
- **FEADER** : 64 % de l'enveloppe (114,2 M€ sur 178,5 M€) a été payée. L'objectif est désormais d'atteindre 58 M€ de paiements d'ici la fin de l'année 2025 pour clôturer ce programme de manière satisfaisante. L'effort collectif engagé depuis le transfert de la gestion des crédits de l'Etat vers la CTM en avril 2023, doit encore être poursuivi d'ici septembre 2025.

Programmation 2021-2027 : une dynamique bien lancée

Si la programmation 2021-2027 (FEDER-FSE+, FEADER, FEAMPA) a démarré avec du retard en raison de la mobilisation des équipes sur la clôture de la précédente programmation, la CTM met tout en œuvre pour accompagner les porteurs de projet et faire en sorte que la programmation retrouve un rythme normal.

À ce jour:

- **FEDER-FSE+ : 48 projets ont été programmés, pour un montant cumulé FEDER-FSE+ de 90M€,** représentant 15% du budget disponible, ventilé comme suit :
 - **FEDER** : 39 projets pour un montant de 291 M€ dont 83,4 M€ de financement européen, principalement en faveur de l'innovation et de la compétitivité des entreprises.
 - **FSE+** : 9 opérations pour 11M€ dont 6,8 M€ de FSE+ destinés à améliorer l'employabilité, l'inclusion sociale et l'accès à la formation.
- **FEAMPA : 371 dossiers déposés pour 6,9 M€ de subventions demandées,** dont la majorité concerne la compensation des surcoûts pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. **194** dossiers sont d'ores et déjà programmés.
- **FEADER – PSN 2023-2027 : 10 premiers dossiers déposés pour 1 M€** et ouverture progressive de l'application EUROPAC prévue d'ici la fin du mois de juin 2025.

Concernant le FEADER, les nouvelles règles de flexibilité des taux et la mise en place d'avances devraient faciliter l'accès des petits agriculteurs et exploitants à ces aides.

La Collectivité Territoriale de Martinique réaffirme son engagement : **chaque euro disponible doit être utilisé pour contribuer au développement économique, social et environnemental de la Martinique.**